



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 06 Juin 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	18	24

Date de convocation 27/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six Juin à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI,

Présents : Olivier BILLIARD, Jean-Claude BRAYER, Patrice CLOSS, Lise COURTOIS, Jean-Guillaume DECORSE, Gilles DESNOUVEAUX, Audrey DUHOUX, Franck DUHOUX, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Etienne MARASI, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Thierry PONCE, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

Absents : Didier COGNON, Claude COSSON, Josette DEMANGEOT, Stephan EMERAUX, Christelle GAUVAIN, Christine GUILLEMY, Sébastien GUILLERMO, Bernard GUY, François GUYOT, Martine HENRISSAT, Arnaud LAMOTTE, Marie-Claude LAVOCAT, Nicole PENSEE, Bernard VIALLETTEL, Patrick VIARD.

Représentés :
Stephan EMERAUX par Thierry PONCE
Christelle GAUVAIN par Gilles DESNOUVEAUX
Sébastien GUILLERMO par Jean-Claude BRAYER
Martine HENRISSAT par Patrice CLOSS
Arnaud LAMOTTE par Véronique NICKELS
Marie-Claude LAVOCAT par Roland THERY

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Modification de la composition des commissions
N° de délibération : 2024-14

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	24	24	0	0	0

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-16 du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont en date du 17 septembre 2020 et portant création des différentes commissions de travail.

Vu la délibération 2022-21 de la Communauté d'Agglomération de Chaumont en date du 9 mars 2022.

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical d'éventuellement créer des commissions de travail en précisant leur objet, leur composition et en élisant leurs membres,

Considérant que ces commissions sont chargées d'instruire et de rendre des avis sur les dossiers gérés par le Syndicat et ne détiennent aucun pouvoir de décision,

Considérant qu'une commission était dédiée au suivi du dispositif FISAC, et que ce dernier a pris fin en 2023,

Considérant que suite à la nomination de nouveaux représentants au Comité syndical, de nouveaux délégués ont fait connaître leur souhait d'intégrer des commissions,

SUR PROPOSITION du Président,

Et APRES en avoir délibéré, le **Syndicat Mixte du Pays de Chaumont** décide à l'unanimité par vote à main levée :

1° De modifier la composition des commissions de travail comme suit :

Commission « SCoT » :

- Stéphane MARTINELLI
- Christophe LIMAUX
- Didier COGNON
- Bernard GUY
- Michel MENET
- Frédéric ROUSSEL
- Thierry PONCE
- Jean-Claude BRAYER

Commission « LEADER et Coopération »

- Stéphane MARTINELLI
- Franck DUHOUX
- Martine HENRISSAT
- Marie-Claude LAVOCAT
- Etienne MARASI
- Véronique NICKELS
- Sébastien GUILLERMO
- Thierry PONCE

Commission « PAT »

- Stéphane MARTINELLI
- Olivier BILLIARD
- Audrey DUHOUX
- Véronique NICKELS
- Lise COURTOIS
- Martine HENRISSAT
- Patrick VIARD
- Christine GUILLEMY
- Jean-Guillaume DECORSE
- Didier COGNON
- Gilles DESNOUVEAUX

2° De valider le règlement intérieur comme présenté en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Stéphane MARTINELLI, Président



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI
2024.06.10 19:54:14 +0200
Ref:6659423-9976274-1-D
Signature numérique
le Président